

Le Burundi suspend toute coopération avec le Bureau de l'OHCDH de l'ONU

@rib News, 11/10/2016 - Source Xinhua Le gouvernement burundais a annoncé mardi sa décision de suspendre sa coopération et sa collaboration avec le Bureau de l'Office du Haut Commissaire des Droits de l'Homme au Burundi (OHCDH) de l'ONU accusé d'avoir été complice avec les experts de l'ONU en droits de l'homme qui ont rédigé le dernier rapport sur le Burundi. "Suite à la complicité jouée par le Bureau de l'OHCDH dans l'élaboration du rapport mensonger et controversé des experts de la prétendue Enquête Indépendante des Nations Unies, le gouvernement a décidé de suspendre toute coopération et collaboration dans toutes ses structures avec ce Bureau et ce jusqu'à nouvel ordre", a déclaré sur les ondes de la radiotélévision nationale du Burundi Philippe Nzobonariba, secrétaire général et porte-parole du gouvernement du Burundi.

Il a indiqué que cette décision a été communiquée aux membres dudit Bureau lundi par le ministre burundais des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, Alain Aimé Nyamitwe, lors d'une séance de travail tenue lundi le 10 octobre 2016. Toutefois, a dit P.Nzobonariba, le Burundi a demandé à ce Bureau de désigner une équipe pour renégocier l'Accord de Siège qui détermine le mandat, la durée et la taille de son personnel au Burundi, en attendant.

En plus de cette décision de suspendre la coopération et la collaboration avec l'OHCDH, le gouvernement a décidé le même jour de déclarer persona non grata sur son territoire les trois experts de l'Enquête Indépendante des Nations Unies sur les droits de l'homme au Burundi. Christof Heyns (de nationalité sud-africaine), Maya Sahli-Fadel (Algérie) et Pablo de Greiff (Colombie) sont accusés par le pouvoir de Bujumbura de "manquement et préjudice graves causés à l'État et au peuple burundais". Le premier est Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, la seconde est le Rapporteur spécial de l'Union Africaine sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants et les personnes déplacées et le troisième est le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion de la vérité, la justice, la réparation et des garanties de non répétition. Cette décision fait suite à une autre prise par le gouvernement du Burundi en date du 7 octobre dernier de se retirer du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale.